

Bulletin d'adhésion pour l'année 2011

L'adhésion à l'association « Ligne de démarcation » vous permet de recevoir le bulletin et la lettre d'information. Vous recevrez également votre carte de membre.

Lors de l'assemblée générale du 13 novembre 2010, il a été décidé de supprimer l'entrée gratuite au centre d'interprétation et aux manifestations annexes, ainsi que la remise de 5 % sur la librairie. Ces avantages sont remplacés par une déduction fiscale. Votre cotisation annuelle est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du montant, dans la limite légale de 20 % du revenu imposable (CGI, art. 200).

J'adhère à l'association "Ligne de démarcation".

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail (important pour recevoir la lettre d'information) :

Je verse la cotisation suivante :

- membre actif**, cotisation annuelle de 15,00 € ;
- membre de soutien**, cotisation annuelle de 30,00 € à 99,00 € ;
- membre bienfaiteur**, cotisation annuelle de 100,00 € et plus.

Je règle par :

- chèque bancaire
- chèque postal
- autre, précisez :

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de "Association ligne de démarcation, Gévelard".

Remplissez et retournez ce bulletin, accompagné de votre règlement à l'adresse suivante :

*Centre d'interprétation de la ligne de démarcation
Place du Bassin
71420 Gévelard*

En cours d'année, merci de nous faire part de tout changement éventuel concernant vos coordonnées.

Un formulaire de déduction fiscale vous sera envoyé avec votre carte d'adhérent.